



**Le français,
un choix payant!**

**FAITES DU FRANÇAIS
UN ATOUT POUR
VOTRE ENTREPRISE.**



VOTRE ENTREPRISE EMPLOIE DE 25 À 49 PERSONNES?

Inscrivez-vous à l'Office québécois de la langue française avant le 1^{er} juin 2025.

Pourquoi vous inscrire?

La Charte de la langue française établit le français comme la langue normale et habituelle du travail, du commerce et des affaires au Québec. Pour les entreprises employant 25 personnes et plus, cette démarche obligatoire est une occasion de mettre en valeur le français dans vos activités quotidiennes.

Les avantages pour votre entreprise :

- › Amélioration continue : évaluez et améliorez vos pratiques.
- › Objectifs clairs et atteignables : fixez des cibles réalistes pour faire évoluer votre entreprise.
- › Accompagnement personnalisé : bénéficiez de conseils et d'outils adaptés à vos besoins.
- › Amélioration de l'image de marque : démontrez votre engagement envers la langue française et le Québec.

FRANCISATION : UN PARCOURS SIMPLE ET CERTIFIÉ POUR VOTRE ENTREPRISE

Vous souhaitez valoriser le français dans votre entreprise? Suivez ces étapes simples pour obtenir votre certification de francisation et bénéficier de nombreux avantages.

Étapes de la démarche

- 01**  **Rencontre avec la Chambre**
Obtenez toutes les informations sur la francisation et les avantages pour votre entreprise lors d'une rencontre particulière avec notre équipe.
- 02**  **Formulaire d'inscription**
Remplissez le formulaire d'inscription pour officialiser votre démarche auprès de l'Office québécois de la langue française (OQLF).
- 03**  **Analyse de la situation linguistique**
Avec l'OQLF, effectuez une évaluation de vos pratiques actuelles afin de déterminer les améliorations possibles en matière linguistique.
- 04**  **Certification de francisation**
Recevez votre certification de francisation et affichez votre engagement envers la langue française.

PROCHAINES ÉTAPES

Besoin de validation rapide?

Utilisez notre [autoévaluation en ligne](#) pour obtenir un aperçu des besoins linguistiques de votre entreprise.

Vous souhaitez vous lancer?

Contactez-nous pour démarrer la démarche et faire du français un atout de votre entreprise!

Prochaine étape

N'attendez plus! Inscrivez votre entreprise avant le 1^{er} juin 2025 pour profiter de tous les avantages de la francisation.

Pour plus d'informations :

lefrancais@ccmm.ca

www.ccmm.ca/fr/services/le-francais-un-choix-payant

Avec la participation financière de :

Québec 